

Ecole Primaire
4 Place de la Mairie
89160 LEZINNES

CONSEIL D'ECOLE DU 17 OCTOBRE 2016

Présents :

Enseignantes : Mme NOLET-LATTAQUE (CM1/CM2), Mme MARQUIS (PS/MS), Mme VERSTRAETE (CE1/CE2), Mme BURLOT (GS/CP), Mme CHAMPION (CE1-CE2 , décharge de direction)

ATSEM : Mme FORGEOT,

Municipalités : M GALAUD (Maire de Lézinnes), M MASSE (Conseiller municipal à Ancy-le-Libre), M PARIS (Maire de Sambourg), Mme LORIN DE FAVERI (Conseillère Municipale à Pacy-sur-Armançon), Mme JAMET (directrice adjoint NAP/cantine)

Représentants de parents : M ROSSETTO, Mme MAUGARS, Mme KLABALZAN,

Excusées :

Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale

Mme TRONEL (Maire d'Argentenay)

Mme COLIN (coordination scolaire de la communauté de commune)

M PONSARD (Maire de Vireaux)

Ouverture de la séance à 18h00.

Secrétaire Mme MARQUIS

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des membres du conseil

Un tour de table est effectué afin que chacun se présente.

Il y a eu une importante mobilisation pour les élections des représentants de parents d'élèves, surtout par le vote par correspondance (sur 105 inscrits, 87 votants).

Les représentants de parents élus sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
M ROSSETTO Raphaël	Mme ELDIN Emmanuelle
Mme DE FAVERI LORIN Céline	Mme HEITZMANN Marianne
Mme KLABALZAN Séverine	Mme COLE Marina
Mme MAUGARS Nathalie	Mme NEUVILLE Alexandrine

2. Bilan de la rentrée scolaire

- Les 86 élèves sont répartis en trois classes :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Classe 1 Mme MARQUIS	9	9							18
Classe 2 Mme BURLOT			13	9					22
Classe 2 Mme VERSTRAETE (et Mme CHAMPION)					10	12			22
Classe 3 Mme NOLET- LATTAQUE							12	12	24

- Les séances de natation scolaire se dérouleront à partir du 3 avril 2017, les jeudis de 9h à 9h40. Un appel est fait envers les parents volontaires pour accompagner à la piscine et si nécessaire passer un agrément (s'adresser à la directrice de l'école).
- Le Père Noël viendra encore cette année à l'école.
- Les activités pédagogiques complémentaires (APC) se font les mardis et jeudis de 15h45 à 16h30 à l'école pour les élèves concernés.
- La fréquentation de la bibliothèque municipale reprendra le vendredi 4 novembre 2016.

3. Coopérative scolaire

- Au 30 août 2016, l'actif est de 4 587,17 Euros.
- L'école remercie les parents pour leur participation financière (cotisations et dons lors des différentes manifestations, l'association de parents d'élèves de Lézennes pour son don de 1000 Euros lors du Spectacle des Enfants, les municipalités ainsi que tous les donateurs (particuliers et quêtes mariages)).
- La coopérative a permis, entre autre, de financer :
 - *les séances de natation scolaire (934€ transport, 1 393€ entrées soit 2 327€),
 - *les sorties scolaires (Guillon, Baon, Vaux-le-Vicomte (2 234,05€), ...),
 - *les chocolats de Noël
 - *les fournitures pour la fresque murale,
 - *les lots pour les récompenses suite au projet Mon Euro 2016 (médailles)...
- Le bénéfice du spectacle de fin d'année a été de 695.61€. Merci à tous.
- La photographie scolaire avec M Petit a permis de réaliser un bénéfice de 282€. Nous reprendrons ce photographe cette année.
- Mme Verstraete reste la mandataire de la coopérative scolaire.
- Le bureau de la coopérative scolaire était composé de Mme Verstraete, Mme Nolet-Lattaque et Mme Paris Fanny. Nous souhaiterions qu'une personne supplémentaire s'ajoute à ce bureau ; le conseil d'école a pris acte que Mme Klabalzan serait le 4ème membre de ce bureau.
- Le conseil d'école approuve qu'**un appel au don libre** soit effectué à nouveau cette année pour la coopérative scolaire.

4. Règlement intérieur

Cette année, nous avons mis en place des règles de cour avec un zonage en concertation avec les élèves, afin d'améliorer le climat en récréation.

Après quelques semaines de test, ceci est plutôt satisfaisant mais nous nous laissons une année scolaire de test avant de la rajouter ou non au règlement intérieur.

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité.

5. Avenant au Projet d'École

Le projet d'école 2011-2014 est poursuivi pour un an.

Un avenant comportant de nouvelles actions a été rédigé. Il est adopté à l'unanimité.

6. Horaires de l'école

Les horaires de l'école sont :

8h30 -11h30 / 13h30 – 15h45 (Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi)

8h30 – 11h30 (Mercredi)

Ces horaires doivent être respectés.

L'accueil et la sortie s'effectue au portail.

Il est important que les enfants de maternelle soient récupérés par une personne désignée.

7. Communication École / Famille

- Tous les élèves ont un cahier de liaison (couverture de couleur grise). Ce cahier permet de communiquer toutes les informations concernant la vie de l'école. Il est très important que ce cahier soit vu quotidiennement par les familles.
- L'an dernier, les enseignantes ont créé un site internet pour l'école. Vous pourrez voir sur ce site certaines activités ou sorties effectuées au cours de l'année scolaire. L'adresse pour le consulter est : <http://www,ele-lezannes-89.ec.ac-dijon.fr>
- A compter de cette année, les compte-rendus de conseil d'école seront mis en ligne sur le site internet et affichés sur les panneaux d'affichages des mairies et de l'école.

8. Rôle de la communauté de commune.

- Depuis le 1er septembre 2016, les mairies ne gèrent plus les aspects financiers liés à l'école. Mais elles gardent la charge de l'entretien des bâtiments.
- C'est la Communauté de Commune qui a repris cette compétence pour toutes les écoles du Tonnerrois.
- Pour toutes commandes, dépannages de matériel ou demandes de matériel nous devons nous adresser à la communauté de commune qui valide ou non nos demandes.
- De plus, la communauté de commune prendra en charge les frais liés aux séances de natation dès cette année.

La secrétaire de séance
Mme MARQUIS

Le Président du Conseil d'école
Mme VERSTRAETE, directrice.